



## BELVEDERE

**Beaune, le 4 mai 2011**

### **LES ARRETS D'APPEL ATTENDUS POUR LE 7 JUIN 2011**

La Cour d'Appel de Dijon a examiné le 3 mai 2011 les appels interjetés par Belvédère :

- sur la demande, présentée par BELVEDERE, de modification du plan de sauvegarde tel qu'arrêté à l'origine du 9 novembre 2010 au motif que les obligations imposées à la société ne sont pas conformes au droit,
- sur la résolution du plan par le TC Dijon sur les requêtes de BNY Mellon et de l'un des Commissaires à l'Exécution du plan.

La Cour d'Appel rendra ses arrêts le 7 juin 2011.